

Édito

Pour entrer dans l'automne, rien ne vaut les rives de la Méditerranée. Internet plus estival, plus convivial, plus ouvert aussi vers des alliances historiques, fondées sur le passé et tournées vers l'avenir. Tunis cherche sa place de leader pour la rive sud et joue ses cartes en finesse depuis l'accueil – controversé – du Sommet mondial en 2005. Petit pays entre ses deux grands voisins le Maroc et l'Algérie, réputé pour ses plages et sa gastronomie, la Tunisie ne veut pas entendre parler de fracture numérique. Le pays a pris le virage high tech et entend passer à la ligne droite, consacrant des budgets importants à l'équipement des administrations, et notamment des écoles. D'où les stands de bord de mer, les colloques dans des centres touristiques, entre plage, piscine et médina. Deux atouts majeurs qui devront prospérer de concert : des humains, en chair et en os au soleil et des machines qui devront connecter le Maghreb aux autres rives. Un pari audacieux et donc à surveiller de près.

Odile Ambry

Sommaire

Dossier

**Rive sud, rive nord :
les Tic et la Méditerranée** Page 2 à 6

La page de l'Isoc Monde

**Le Dakar Bordeaux
de la régulation francophone** Page 7

Émergences

Des programmes pour le web et la télé Page 8

Dossier

Rive sud, rive nord : les Tic et la Méditerranée

Rien n'est moins neutre qu'une classification. Rien ne révèle autant nos manières inconscientes de penser et d'agir. Le philosophe Michel Foucault, dans l'introduction des Mots et les Choses, l'a brillamment montré.

Ainsi, en est-il en matière de géopolitique. Distinguer les pays selon leur degré de développement, c'est admettre implicitement, sans même s'en rendre compte, que la richesse monétaire est le critère discriminant majeur pour opérer des groupes homogènes. Un des mérites du projet d'Union pour la Méditerranée est de rappeler qu'il peut être d'autres façons d'aborder les relations internationales, reposant non plus sur la valeur absolue et relative du PIB mais sur l'histoire et la géographie. D'Athènes à Rabat, d'Alger à Nice, de Jérusalem à Rome existent des liens tissés sur une longue période. Ce numéro s'intéresse aux conséquences numériques de cette situation privilégiée. Pour cela, il rend compte du festival international d'Internet qui s'est tenu pour la 9^e année consécutive à Hammamet et Sousse, en Tunisie. Il se penche sur l'action du Fonds mondial de solidarité numérique qui œuvre à une forme originale de coopération entre Nord et Sud.

Il compare aussi les usages d'Internet d'une rive à l'autre : le réseau mondial conduit-il à des usages uniformes ? Enfin, un juriste du nord et du sud y dialoguent sur les formes de coopération à inventer.

Lire page 2 à 6

Focus

Dis-moi ce que tu cherches et je te dirai qui tu es

Utilise-t-on Internet pour trouver les mêmes choses selon qu'on habite en France ou de l'autre côté de la Méditerranée ? Non d'après Google Trends. Après le Big Mac de McDonald's pour évaluer le niveau de développement économique d'un pays, Google pour évaluer son développement internet ?

À quoi reconnaît-on un internaute algérien, marocain ou tunisien ? Au premier mot qu'il entre dans le moteur de recherches Google : le nom de son pays ! C'est du moins ce que dit Google Trends, le service gratuit du moteur de recherche qui permet de connaître, entre autres, les dix mots les plus recherchés par les internautes de 165 pays du monde, de l'Afghanistan au Zimbabwe, en passant par le Brésil, l'Égypte ou la France.

Pas de e-commerce sans ADSL

Après le nom de leur pays, les internautes du Maghreb sont intéressés par la même chose : « télécharger ». Puis trois mots se retrouvent à l'identique dans leur top 10 : « jeux », « youtube » et « google ». Tout le reste est différent. En Algérie on cherche une « video » ; au Maroc un « clavier arabe » et en Tunisie une « mosaïque ». En bref, dans cette région du monde, les internautes veulent des informations sur leur propre pays, télécharger, jouer, ou regarder des vidéos...

En France aussi on joue beaucoup (jeux en 2^e position), on « youtoubise » encore plus (1^{re} position) et même on « dailymotionne » parfois (6^e position). Mais jamais on ne cherche d'information sur son propre pays ou sur un terme très général ! Le mot France n'apparaît pas dans le classement. Surtout, on utilise aussi Google pour trouver des gens (via les pages jaunes, 3^e mot le plus recherché), faire des achats (eBay et Sncf 5^e et 10^e) et puis connaître le temps qu'il fait dehors (météo 8^e), des recherches complètement absentes des top-10 maghrébins.

Peut-on en tirer des conclusions sur une différence dans le niveau de développement de l'Internet de ces pays ? Difficile à dire car il semble que personne ne se soit jamais vraiment posé la question. Pour Benjamin Glaesener de l'Electronic Business Group, une association d'entreprises consacrée aux médias et à l'Internet, la différence des thèmes les plus recherchés est peut-être due à un problème d'équipement : « La France et l'Europe du Nord en général ont une énorme avance en terme d'ADSL et le rapport entre développement de l'ADSL et du

L'œil collé à Google Trends... par mot clé.

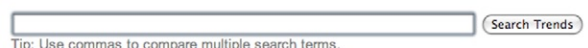
e-commerce est très étroit ». Donc pas d'ADSL, pas de e-commerce et pas de requêtes sur ce thème dans le moteur de recherches ! Mais en regardant de plus près, sur les quelques 650000 abonnés à Internet au Maroc en juin 2008 (pour une population de plus de 33,5 millions d'habitants), les trois quarts disposaient d'une connexion ADSL.

Des mots clés révélateurs des usages

Gérard Ladoux, responsable de l'Association pour le commerce et les services en ligne (Acsel), une association qui existe depuis 1980, pointe une autre raison. Selon lui, dans les pays du Maghreb, Internet est davantage un moyen d'échange direct entre individus et de recherche d'images, surtout quand l'accès se fait par des postes publics : « Dans ces pays, les cybercafés sont très fréquentés, pour communiquer, pas pour passer des commandes », souligne-t-il.

Les deux observateurs conviennent cependant que les recherches entrées dans les moteurs de recherches sont révélateurs de l'usage d'Internet. « Dès lors qu'on a un ordinateur et qu'on a accès à Internet, la porte d'entrée est désormais le moteur de recherches, non plus le portail » selon B. Glaesener. G. Ladoux va plus loin et pense qu'on peut certainement déceler les comportements caractéristiques des internautes de certains pays par les mots clés. L'œil collé à Google Trends, on devrait donc pouvoir suivre en direct l'évolution de l'Union de la Méditerranée par le mot clé. En tout cas, une chose est sûre : un même réseau n'unifie pas les comportements, chacun conserve ses spécificités. De quoi rassurer les inquiets qui craignent un appauvrissement des cultures...

Charles Simon



Face à face

Les Tic, trait d'union ou séparateur entre le nord et le sud ?

David Benichou est magistrat. Il s'exprime ici à titre privé. Face à lui, Mohamed Chawki, juge au Conseil d'État égyptien, président et fondateur de l'association internationale de lutte contre la cybercriminalité. Ils analysent les liens qui pourraient unir les deux rives de la Méditerranée.



Les pays de l'Union pour la Méditerranée ont-ils des problématiques communes en matière de Tic ?

David Benichou : si l'on entend par problématique les questions tenant au développement des infrastructures et des usages, la réponse est négative. En revanche, les problématiques

de fond, une fois ces usages installés dans le public sont les mêmes. Les TIC sont avant tout des outils de communication et d'interaction. De fait, les problématiques dérivées de l'usage des nouveaux media sont identiques : liberté d'expression/contrôle des opinions, protection des patrimoines immatériels/contrefaçon...

Quels échanges sont possibles entre Nord et Sud ?

Nous avons à leur apporter une certaine antériorité dans la connaissance des problèmes et la formation des personnels. Ils peuvent nous apporter un enrichissement culturel et une meilleure capacité de régulation car dans ce domaine, plus que dans tout autre, les états doivent travailler main dans la main. À défaut, la moindre brèche est immédiatement exploitée.

Faut-il mieux harmoniser la définition des infractions ou améliorer la collaboration ?

Mieux vaut une bonne collaboration sur peu d'infractions qu'une mauvaise collaboration avec beaucoup d'infractions communes. Il n'y a pas vraiment de problèmes de législation de fond (définition des infractions) car on peut toujours retomber sur des fondamentaux. Les problèmes résident surtout dans la capacité des états, quels qu'ils soient, à donner à la justice les moyens de traiter efficacement une criminalité spécifique.

Le réseau étant mondial, les regroupements régionaux peuvent-ils être efficaces ?

Retournons la question : faut-il généraliser les paradis fiscaux parce qu'il en existera toujours quelques uns ? C'est la même problématique. À chaque état de choisir la manière de conduire ses affaires intérieures, mais se rapprocher des standards communs est toujours une avancée.



Y'a-t-il une différence de nature entre la cybercriminalité du nord et du sud ?

Mohamed Chawki : dans les pays du nord, la cybercriminalité comprend tous types de délits, allant de la criminalité artisanale à la criminalité organisée. Les pays du sud

constituent aujourd'hui le pôle de développement de la cybercriminalité à travers le monde pour plusieurs raisons. Cela s'explique par l'absence d'arsenal juridique, la faible culture des populations en matière de Tic ou l'absence de structures administratives de lutte contre la cybercriminalité.

Les législations du Nord peuvent-elles s'appliquer au Sud ?

Dans les pays du sud, la cybercriminalité n'est pas appréhendée comme un phénomène spécifique. Les législateurs estiment qu'il n'y a pas lieu de distinguer entre l'information stockée sur les supports traditionnels et celle qui est automatisée. L'informatique n'est pas considérée comme un nouvel instrument qui permet de transgresser les lois déjà existantes. À l'inverse, dans les pays du nord, on estime que des nouvelles mesures législatives sont nécessaires. La transposition des législations du nord dans les pays du sud n'est donc pas toujours facile. Il est aussi important de respecter l'ordre public dans les pays du sud spécialement les pays islamiques. Le Coran et le sunna y sont les deux sources principales pour le législateur. Ainsi, les films pornographiques y sont interdits, même si les acteurs sont majeurs.

À quoi doit servir la coopération dans ce cadre ?

Afin de lutter contre la cybercriminalité il est important de promouvoir une coopération accrue entre l'administration et le secteur privé. Ce dernier pourrait assurer un transfert de connaissances vers l'administration. Étant donné la complexité technique des enquêtes en matière de cybercriminalité, c'est avant tout l'enquête pénale qui en profiterait.

Propos recueillis par Christophe Bys

Vues d'ailleurs

Les Tic pour réduire l'espace entre les deux rives de la Méditerranée

Le festival de l'Internet qui se tient chaque année en Tunisie était cette année l'occasion d'affirmer les liens entre les deux rives de la Méditerranée.



Elles sont treize à défiler dans la nuit tunisienne sur le podium d'une discothèque en plein air, le Bora Bora. Vêtues de robes réalisées par les espoirs locaux du prêt-à-porter, elles marchent d'un pas plus ou moins assuré devant un jury à l'œil infallible, des pros de l'Internet. En effet, pour être Miss Net, le tour de taille ne suffit pas. Chacune des jeunes filles est interrogée, à tour de rôle, sur les mystères des suffixes des adresses ou les vertus d'un antivirus. Les candidates s'en sortent globalement haut la main. Derrière l'anecdote, elles sont le symbole de la mobilisation de la Tunisie en faveur des Tic.

Depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, elle veut devenir le pays du Sud à la pointe en matière de Tic. La 9e édition du Festival international de l'Internet qui s'est déroulée du 25 au 28 août était l'occasion de le rappeler en deux étapes.

Deux villes pour un festival

Place à la réflexion à Hammamet. Des conférences regroupant des experts venus d'Europe et d'Afrique, y sont organisées. Au menu des discussions, les moyens les plus adaptés pour renforcer la coopération entre le nord et le sud en matière de Tic. Un peu plus d'un mois après le lancement du projet d'Union pour la Méditerranée, chacun s'interroge sur les conditions à réunir pour créer un espace numérique commun. Identités numériques, téléprocédures ou encore signature électronique sont décortiquées. Sur ce dernier point, l'accent est mis sur les problèmes rencontrés dans les relations internationales. En effet, pour l'heure, chaque pays possède son système et son organisme de certification. Dès lors qu'une transaction franchit une frontière, tout se complique.

Pour éviter de nuire aux échanges entre pays, il est urgent d'agir pour faire reconnaître les différents systèmes utilisés. Une question à la fois technique et juridique.

Pour Tahar Jebari de Tunisair, cette nécessaire coordination entre nord et sud pourrait être l'occasion « pour les pays en retard en matière de Tic de le combler ». Au cours des quatre jours de réunions, plusieurs participants se sont cependant étonnés que les Tic ne figurent pas dans les projets prioritaires retenus lors de la conférence fondatrice à Paris de l'Union pour la Méditerranée.

Après la réflexion, l'action, direction Sousse. Autour du vieux port, sont installés des ateliers destinés au grand public. Tic et emploi, Tic et tourisme... sont au menu. Un peu plus loin, on visite un espace pour l'inclusion des personnes handicapées par les Tic, un autre pour soutenir la candidature du président Ben Ali aux élections de 2009 ou des ordinateurs en libre-service... Utilisés par une future Miss Net ?

Christophe Bys

Trois questions à Moez Souabni, président de l'association tunisienne d'Internet et du multimédia

• Pour quelles raisons avez-vous créé ce festival ?

L'idée est née en 2000. Nous avons voulu jouer avec l'idée de navigation, en allant vers le plus grand nombre. Nous avons choisi le plus beau port de plaisance de Tunisie. Notre but est de banaliser et de vulgariser les Tic à travers des ateliers et des espaces de navigations libres, des concours et en choisissant un thème différent chaque année.

• Quel bilan tirez-vous de la 9^e édition ?

Le festival a gagné en maturité ; il ne cesse de croître. Nous avons acquis une visibilité internationale, en accueillant en marge du festival la 1^{re} Université Numérique d'Été organisée par le Fonds Mondial de solidarité Numérique.

• Quel programme pour la 10^e édition ?

Pour l'instant, les projets ne manquent pas. Nous sommes en train d'y réfléchir. Chaque année, nous faisons une réunion d'évaluation et de bilan, pour corriger d'une année à l'autre.

Focus

Un tableau interactif pour toutes les classes

Le Fonds mondial de solidarité numérique fait un pari : faire reculer l'analphabétisme grâce à une sorte de tableau magique. Quel est ce produit miracle ? Qui va le financer ?

Quatre jours durant, les 200 personnes venues d'une vingtaine de pays africains, pour la première université d'été du Fonds mondial pour la solidarité numérique (FMSN) ont entendu les mérites du tableau blanc interactif (TBI). Alain Madelin, président du Fonds, compte parmi ses supporters les plus fervents.

L'enjeu est de taille : réduire l'analphabétisme, en formant d'ici à 2010, 3,8 millions d'enseignants et 16 millions d'enfants. Comment ? Imaginez un tableau blanc comme celui sur lequel on écrit avec des marqueurs. Intégrez-y un ordinateur et un rétro-projecteur et vous obtenez ce que le président du FMSN qualifie de vraie révolution. « Il faut mettre aujourd'hui le numérique au service de l'éducation », explique-t-il, « nous y parviendrons avec le TBI ». Et de pointer les raisons de l'échec de l'e-formation. « L'éducation ça reste un élève et un professeur. Un écolier ne peut pas apprendre seul, sans enseignant. Le TBI ne propose pas de supprimer les professeurs, mais de les transformer en enseignants assistés par ordinateur », poursuit-il.

Concrètement, le tableau se transforme à l'envi en écran sur lequel sont projetés exercices et leçons, où l'enfant ou son maître pourront cliquer, souligner, calculer... Comme avant ? Non puisque le rôle de l'enseignant change complètement. Nnenna Nwakanma, vice-présidente du FMSN, précise ces nouvelles prérogatives : « il devient un producteur de contenus qu'utiliseront ses pairs. Il augmente le volume de connaissances, alors qu'avant le meilleur cours du monde finissait effacé » !

Le FMSN, un outil au service de la solidarité

Le Fonds est alimenté par un prélèvement de 1 % sur les marchés publics relatifs aux TIC réalisés par les collectivités locales ou les entreprises volontaires. Ce sont les vendeurs qui ensuite versent la somme au Fonds. « Ils réinvestissent ainsi une partie de leur marge, en rendant solvable un marché qui ne le serait pas », explique Alain Clerc, un pionnier de cette aventure, actuellement secrétaire exécutif du FMSN. Difficile pourtant de connaître le montant détenu par le Fonds ou le budget de l'opération TBI à Hammamet...



D'où le projet de créer simultanément un portail où tous les enseignants, des pays du Sud ou du Nord, pourront partager exercices et leçons qu'ils auront créés. Le site porte déjà le nom de Sankoré, la plus vieille université du monde. D'autres initiatives pourront éclore pour fédérer les meilleurs contenus et augmenter ainsi leur volume en langue française, arabe... alors qu'aujourd'hui les ressources pédagogiques anglo-saxonnes dominent.

Des prix divisés par 2

Pour fonctionner, un TBI n'a pas besoin de connexion à Internet, c'est un de ses avantages. Une alimentation électrique suffit, ce qui dans certaines zones reculées d'Afrique est loin d'être une simple formalité. Autre difficulté à lever : le coût. Jusqu'ici, il est suffisamment élevé pour en avoir limité la diffusion dans les pays les plus pauvres. Mais « le tableau low cost est en train d'arriver », promet A. Madelin. « La classe numérique pour 1 000 dollars tout compris » est déjà là, assure-t-il.

C'est là qu'intervient l'action du FMSN (voir encadré) : pour chaque TBI acheté, il en paiera un second. « Chaque pays est libre d'acheter ou non. Le rôle du FMSN est d'amoindrir le coût d'acquisition », rappelle sa vice-présidente. En attendant, à l'issue de l'université d'été, chaque participant est reparti avec un kit complet. Reste à savoir comment les enseignants sur le terrain pourront l'utiliser dans des classes souvent surchargées...

Christophe Bys

À la barre

La régulation du net passe par les États

Sus aux idées préconçues. Loin d'être un espace de non droit, Internet n'est pas davantage un réseau soumis à une réglementation mondiale... qui n'existe pas. Ce sont les États qui ont toujours la main.

Première idée fausse : les droits nationaux ne s'appliquent pas, au profit d'une espèce de droit international. Et son corollaire : seul le droit américain s'appliquerait.

Le tout reposant sur le raisonnement suivant : Internet étant par essence mondial, dès lors le droit local, que ce soit celui de la France ou du Japon, n'aurait pas de raison de s'appliquer.

Cette fausse croyance s'appuie sur une double erreur. D'une part, le droit international de l'Internet, et d'autre part, le droit international (défini comme un droit pour l'ensemble du monde), n'existent pas.

Le mythe d'un droit mondial

Le droit international, tel qu'il est, harmonise les droits locaux. Ainsi, les directives communautaires sont des normes juridiques internationales par excellence dont le but est d'harmoniser les droits des 27 États de l'Union européenne. Pourtant, chaque directive, pour être appliquée devra être transposée dans le droit local de chaque État. Ce sont donc bien les droits français, italiens, espagnols... qui s'appliqueront et non les directives, lesquelles laissent d'ailleurs souvent aux États et Parlements des États, des marges de manœuvres.

Le droit international comprend aussi un ensemble de règles pour définir quelle loi locale est applicable et quels tribunaux sont compétents. Là encore, comme pour les directives communautaires, ce sont bien des lois nationales qui finalement s'appliqueront au citoyen et à l'entreprise.

Le droit de l'Internet ne déroge pas à la règle. Le droit international de l'Internet n'existe pas et ce sont bien les droits locaux qui s'appliqueront aux internautes.

L'autre grande idée fausse est celle consistant à croire que de tous les droits nationaux, seul le droit américain trouvera application parce que les plus grandes entreprises qui font l'Internet, sont « états-uniennes ». Il y a huit ans, en 2000, des organisations antiracistes françaises, la Licra et le Mrap notamment, engageaient une action en justice en France contre la société américaine Yahoo! car celle-ci permettait, au travers de son site, la vente sur le réseau d'insignes nazis en France, ventes interdites selon la loi française. Le juge français



des référés rendait une première ordonnance de référé où il constatait que les ventes concernaient bien le marché français et constituaient une activité illégale au regard du droit français. Immédiatement, la société américaine contestait la décision et faisait savoir qu'elle ne l'appliquerait pas, avant de changer d'avis. D'abord, parce qu'il n'est jamais bon d'être jugé comme un délinquant civil. Ensuite, par deux fois en 2004 et 2006, dans des décisions judiciaires fleuves de plusieurs centaines de pages, la neuvième Cour d'appel de Californie puis la cour d'appel de district de Californie jugeront que l'ordonnance de référé française s'applique.

La destination fait la Loi

Les droits locaux, les juridictions locales, font leurs offices pour défendre les valeurs reconnues au sein des territoires dont elles ont la juridiction. De plus en plus d'États, de tribunaux locaux, reconnaissent aux États cette possibilité de juger des cas de l'internet, lorsque le critère de destination est établi. Dès qu'un service est destiné à une population donnée selon des indices divers (la langue utilisée, la possibilité de faire livrer le bien où le service dans ledit territoire, le type de monnaie acceptée, etc.) peu importe la localisation du responsable de l'offre, peu importe la localisation des machines qui les hébergent, peu importe les intermédiaires techniques en cause, la loi locale et les tribunaux locaux font leurs offices. En destinant des services à ces populations, les offreurs ne savent peut-être pas que du même coup ils autorisent l'application de la Loi et l'office des tribunaux locaux. Tant pis pour les idées reçues...

*Olivier Iteanu
Avocat à la Cour*

L'actualité de l'Isoc Monde

Le Dakar Bordeaux de la régulation francophone

L'Isoc soutient plusieurs événements pour améliorer la formation des experts de l'Internet, convaincue qu'on ne s'improvise pas régulateur d'une matière aussi complexe. Ces rencontres sont toujours l'occasion de débats et d'échanges de pratiques qui garantissent un enrichissement mutuel. Cet automne, deux rendez-vous sont organisés, l'un à Dakar, l'autre à Bordeaux.



Pour qu'Internet soit vraiment par tous et pour tous, les actions de formation sont essentielles. L'Internet Society y consacre une part de ses ressources. Ainsi sont organisés cette année de nombreux événements dont le but affiché est d'améliorer les compétences et de permettre le dialogue entre les experts du réseau à travers le monde. Cet automne, deux rendez-vous sont inscrits sur l'agenda des francophones : l'un en Afrique, l'autre en France.

Direction Dakar d'abord pour une première étape. Le 16 octobre, une réunion y est organisée par le bureau Afrique de l'Internet Society, qui coordonne l'action des chapitres africains, en partenariat avec Isoc Sénégal et l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal. Son intitulé est déjà un programme, puisqu'il est question de discuter des moyens « pour un accès large et équitable à Internet ». S'y retrouveront les responsables politiques de haut niveau africains. Comme l'indique le titre de la réunion, il s'agit d'aider les décideurs du continent africain à faire face aux défis de la régulation, dans le contexte actuel de développement des infrastructures de télécommunication.

Cet angle se retrouve dans l'ensemble des thématiques retenues pour les différents ateliers : la régulation des câbles sous-marins ou celle des technologies sans fil. Preuve que la rencontre colle au terrain, ces technologies sans fil sont actuellement déployées dans les zones rurales de nombreux pays africains, et ce avec succès. Autre thème abordé le 16 octobre : les moyens à mettre en œuvre pour optimiser les fonds du service universel, à même d'améliorer l'accès au sein de régions qui n'intéressent pas ou peu les opérateurs commerciaux.

En outre, cette journée de réunion suscitera sans aucun doute des débats entre les participants sur les questions que des chefs de gouvernement, ministres, directions d'instances de régulation et autres responsables de politique ont estimé importantes pour le développement d'Internet sur le continent. Ces discussions favorisent la continuité du dialogue initié dans des forums précédents, notamment « Connect Africa » à Kigali, la deuxième conférence des ministres africains en charge des Tic au Caire et le 9^e Forum sur la régulation et les partenariats des télécoms et des Tic en Afrique à Dakar. La date retenue ne doit rien au hasard. En effet, la réunion est organisée dans la foulée de 3 journées régionales (du 13 au 15 octobre) consacrées à la gouvernance d'Internet et au développement.

Octobre à Bordeaux

Seconde étape pour les francophones : Bordeaux, où se tient quelques jours plus tard, du 20 au 23 octobre précisément, une réunion soutenue par l'Internet Society. Là aussi, le titre est tout un programme : il s'agit rien moins que d'étudier « les services, les facilitateurs et les architectures. Développer les modèles d'affaires pour un nouveau monde ouvert ». Depuis 1989, de telles rencontres sont organisées afin de réunir la communauté des experts Internet à travers le monde : 250 délégués en provenance de plus de 30 pays sont attendus. Opérateurs de telecoms, représentants des entreprises d'équipement et de logiciels, des intégrateurs systèmes, des universités et des centres de recherche et de développement participeront. À noter pour cette édition 2008, tout en regrettant l'absence de programme en français :

- Delivering Services over IMS - It's Showtime, Folks!
- Identity Management in the Service Delivery Environment - Enabling Secure Web 2.0 and 3rd Party Based Application
- Cross-Fertilization of IMS and IPTV Services over NGN
- Security Aspects and Mechanisms of the Identity Management,
- Sponsored seminar by NeuStar, Inc. : ENUM in Action, Adrian Dodd (GSMA, UK) and Steve Granek (NeuStar, US).

Traduction et mise en forme : Odile Ambry

Émergences

Des programmes pour le web et la télé

Arte, la chaîne de service public dédiée à la culture, crée de nouveaux liens entre web et télé. Une série et un documentaire seront produits et diffusés sur les deux médias, en tenant compte des particularités de chacun. Les deux projets sont destinés aux jeunes, les plus fervents internautes.

Les amateurs les plus zélés des Tic seront sûrement déçus : ils promettaient la fin des mass média, et de la logique de diffusion d'un vers plusieurs. Avec Internet, pensaient-ils, tout le monde deviendrait à la fois auteur et spectateur, de pair à pair sans intermédiaire. Quiconque a déjà surfé un quart d'heure sur un site de partage de vidéos connaît pourtant les limites des productions maison : elles sont très souvent de qualité médiocre, en tout cas inférieures à celles réalisées par des professionnelles ! Ne jetons pas le bébé et l'eau du bain : tous les sondages d'audience le montrent, les jeunes regardent de moins en moins la télévision et préfèrent surfer sur Internet. Dans ce contexte, l'initiative prise récemment par Arte est intéressante : plutôt que d'opposer les deux univers, elle tente de les concilier de façon inédite, en proposant deux séries originales qui sont destinées aux deux modes de diffusion. La première, « Twenty show », est une fiction qui raconte la vie des jeunes d'aujourd'hui. La seconde, « Gaza/Sderot », est un documentaire qui montre en parallèle le quotidien des Israéliens et des Palestiniens. Ces deux programmes ont bénéficié des moyens de production de la chaîne.

Une première diffusion sur le net

La première diffusion de Twenty show a lieu sur le site MySpace. Martin, Victor, Mia et Yasmine – les héros – y racontent leur vie quotidienne

dans 40 épisodes de trois minutes. Tout se passe comme s'ils étaient de « vrais » jeunes qui tiennent leur vidéoblog. Pourtant, ce sont des acteurs qui jouent un texte écrit par de jeunes auteurs talentueux (Ariel Kenig ou Audrey Diwan...). Comme toujours sur ce type de site, les internautes peuvent laisser des commentaires. Pour une fois, ceux-ci auront un impact, puisqu'ils seront utilisés pour la diffusion à venir sur Arte d'une version télévisée de cette série. Gaza/Sderot suit le même principe, appliqué à un documentaire : la vie quotidienne d'une dizaine de personnages vivant de part et d'autre de la frontière entre Israël et la Palestine sera racontée pendant deux mois en épisodes de 2 minutes. L'originalité du projet est double. Les sujets étant tournés, montés et mis en ligne du jour au lendemain. Pour y accéder, une interface spécifique a été développée sur le site de la chaîne. Reste à savoir si les téléspectateurs et les internautes regarderont ces deux nouveaux programmes, car, sur le web ou à la télé, ils restent le maître de la télécommande ou de la barre de navigation...

Christophe Bys

myspace.com/twentyshow (depuis le 1^{er} octobre)
et www.arte.tv/gaza-sderot (à partir du 27 octobre)

Dans le prochain numéro, Sociétés de l'information : Internet : la fin des journalistes ?

Sociétés de l'information est une lettre professionnelle mensuelle éditée par Tocsin, SARL au capital de 380 euros, immatriculée au RCS de Paris B 432 735 264.
Siège social : 82, boulevard de Ménilmontant 75020 PARIS - Tél. 01 43 66 77 07 - Fax 01 43 66 74 33.

Directrice de la publication Odile Ambry **Rédacteur en chef** Christophe Bys
Journalistes Christophe Bys, Olivier Itéanu, Charles Simon **Conseillers de la rédaction** Sébastien Bachollet, Éric Brousseau, Didier Kasolé **Conception graphique** Régis Bodinier **Crédit photo** DigitalVision (couverture)

La rédaction n'est pas responsable des textes, illustrations et photos qui lui sont communiqués par leurs auteurs. La reproduction partielle ou totale des articles publiés est interdite sans accord écrit de la société Tocsin.

Avec le soutien de l'Internet Society

